

Sécurité sur les chantiers

Objectifs

Cette formation a pour objectifs d'agir sur la prévention des accidents en :

- Prenant conscience des conséquences physiques, sociales, juridiques et financières d'un accident qui peut, dans certain cas, entraîner la perte d'emploi
- Identifiant les différentes situations à risques pouvant causer un accident
- Adoptant une attitude de prévention sécuritaire sur les chantiers selon les recommandations de l'article 82 LAA

Public-cible

Travailleurs du secteur principal de la construction (gros œuvre), temporaires et chômeurs.

Durée

1 jour de formation

Pré-requis

Compréhension minimum de la langue française.

Contenu

- Les conséquences possibles sur l'employabilité et la santé après un accident sur un chantier
- Utilisation des habits de chantier : port du casque, chaussures, vêtements, EPI, etc.
- Les atteintes à la santé : mal de dos, elongations musculaires, blessures, yeux, électrocution, etc.
- Les situations à risques : chutes, glissades, manipulation d'outils et machines, fixations de matériels, etc.
- Comportements à adopter sur un chantier : sécurisation, soulever des poids, etc.
- Compréhension des consignes de sécurité sur un chantier
- En cas d'accident, qui avertir et quoi faire ?

Lieu

Halle des maçons, Rte de la Prairie 4, 1700 Fribourg

Dates de cours

Une date de cours est transmise aux participants à partir de 10 inscriptions.

Coûts hors TVA

Membres	Fr. 400.00.- (repas inclus)
Non-membres	Fr. 520.00.- (repas inclus)

Titre délivré

A l'issue de la formation, une certification est délivrée pour autant que le participant ait satisfait à l'évaluation finale. Les participants peuvent inscrire cette formation dans le carnet de sécurité.

Aide financière

Prestations Parifonds
 Fr. 220.00 par jour de cours